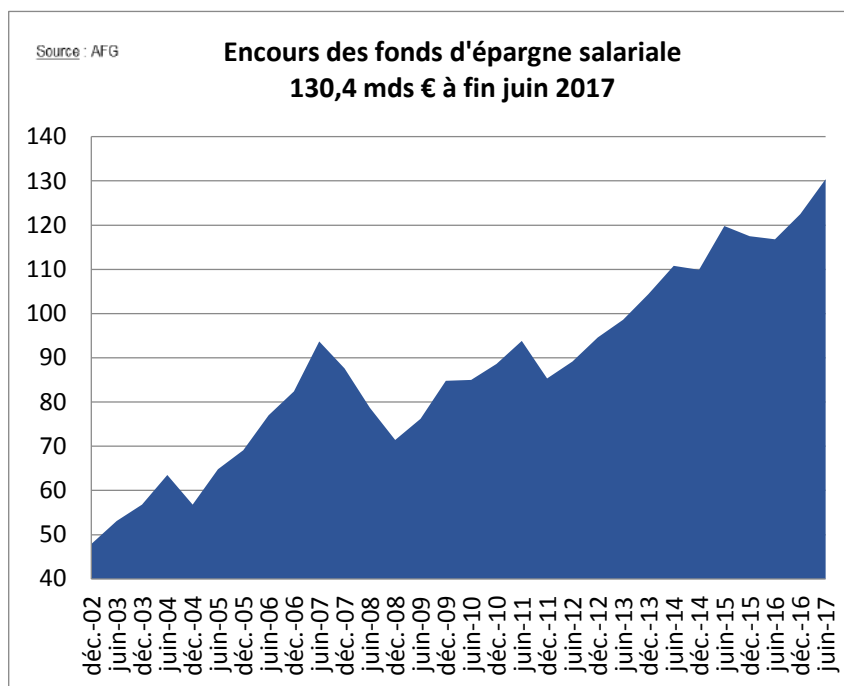


Mardi 10 octobre 2017

L'épargne salariale au 30 juin 2017: Une épargne toujours majoritairement investie en actions dont les encours s'élèvent à 130 milliards d'euros Les versements nets représentent 2,1 milliards d'euros sur 6 mois

Le montant des actifs gérés dans les plans d'épargne d'entreprise (PEE) et les plans d'épargne pour la retraite collectifs (PERCO) est de 130,4 milliards d'euros au 30 juin 2017. Il progresse de 6 % par rapport au 31 décembre 2016 et de 11 % sur un an.

La collecte nette du premier semestre 2017 reste d'un bon niveau puisqu'elle représente 2,1 milliards d'euros avec des versements en hausse de 5%.



Au 30 juin 2017, les **fonds diversifiés**¹ (81 milliards d'euros) **représentent 62 % des encours contre 38 % pour les fonds d'actionnariat salarié** (49 milliards d'euros).

Les encours des fonds diversifiés ont progressé de 7,5 % sur six mois et de 9,5 % sur un an alors que les encours des fonds d'actionnariat ont progressé de près de 4 % sur le 1^{er} semestre 2017 et de 14 % sur un an. **Au total, la part de l'épargne salariale investie en actions représente 60% du total dont 40% via les fonds d'actionnariat salarié et près de 20% via les fonds actions et diversifiés**¹.

Les encours des fonds ISR² (hors effet technique³) ont progressé de 11% et plus du quart de l'épargne salariale (hors actionnariat salarié) est investi en ISR. Les placements dans les FCPE solidaires s'élèvent à 7,2 milliards d'euros, soit une progression significative de 30 % sur un an.

Le nombre de bénéficiaires de l'épargne salariale reste stable à plus de 11 millions.

¹ Les fonds « diversifiés » au sens de l'épargne salariale sont ceux qui sont minoritairement investis en titres de l'entreprise où travaille le salarié. Ils peuvent être des fonds actions, obligations, monétaires...

² Investissement Socialement Responsable

³ Impact de transformation de gamme sur le premier semestre 2017

Sur ce 1^{er} semestre 2017, les souscriptions nettes s'élèvent à 2,1 milliards d'euros sur 6 mois, soit près d'un milliard d'euros de moins qu'au 1^{er} semestre 2016 :

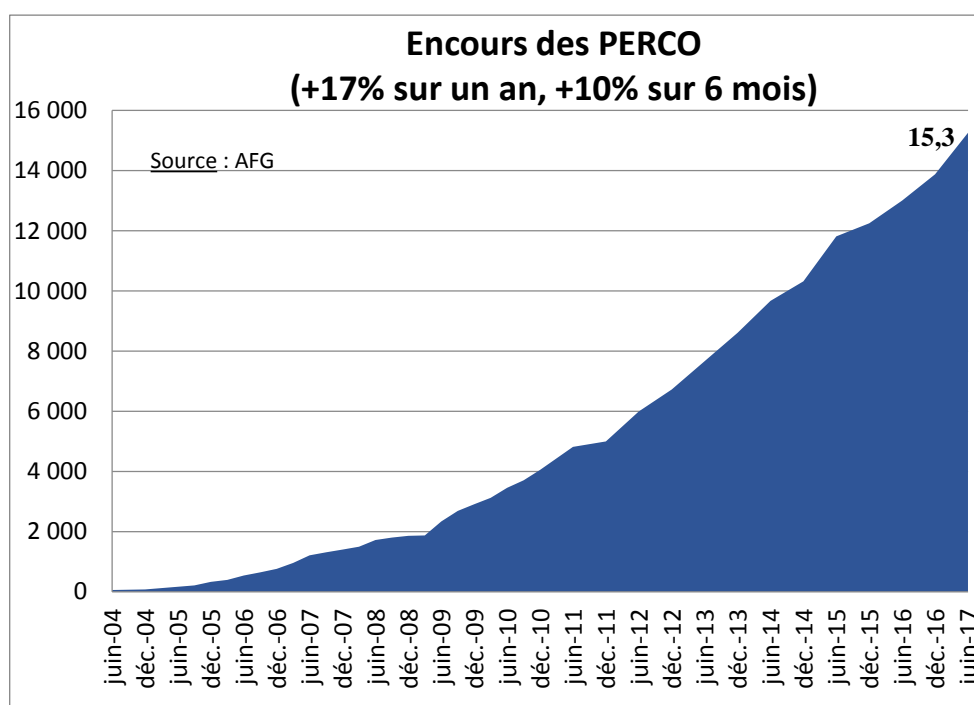
- **Les versements sur l'ensemble des dispositifs d'épargne salariale se sont élevés à 10,3 milliards** (+ 5% par rapport au 1^{er} semestre 2016) :
 - . 4,1 milliards d'intéressement (40%),
 - . 3,3 milliards de participation (32%),
 - . 1,7 milliards d'abondement versé par les entreprises (16%),
 - . 1,2 milliards de versements volontaires (12%)

Par catégories de fonds, les versements se sont répartis de la manière suivante :

- . 2,9 milliards en fonds monétaires (30%),
 - . 2,4 milliards en fonds diversifiés (25%),
 - . 1,7 milliards en fonds actions (17%),
 - . 1,5 milliards en fonds obligataires (15%)
 - . 1,3 milliards en fonds d'actionnariat salarié (13%).
- **Le montant des rachats s'est élevé sur la période à 8,2 milliards** (en hausse de 22 % par rapport au 1^{er} semestre 2016). Cette hausse est corrélée à un fort effet marché sur la période (+5,8 Mds €) pouvant inciter les épargnants à concrétiser des plus-values et à racheter leurs avoirs disponibles.

Les PERCO continuent leur développement
Près de 2.500.000 salariés bénéficiaires (+14 % sur un an)
230.000 entreprises équipées (+8% sur un an)
Plus de 15 milliards d'euros d'encours (+17 % sur un an)

Au 30 juin 2017, les encours gérés dans les PERCO atteignent **15,3 milliards d'euros**.



Par catégories de fonds, les encours des PERCO se répartissent de la façon suivante :

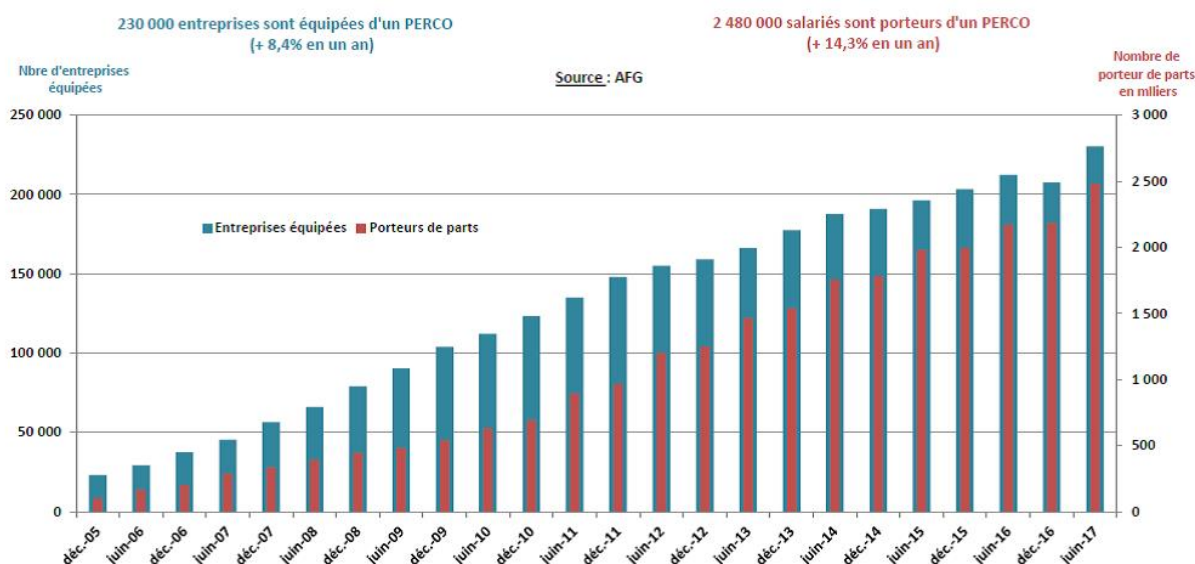
- . 5 milliards en fonds diversifiés,
- . 3,8 milliards en fonds monétaires,
- . 3,5 milliards en fonds actions
- . 2,9 milliards en fonds obligations.

Grâce aux mesures récentes qui ont fait de la gestion pilotée en fonction de l'âge la gestion par défaut des PERCO, celle-ci progresse et concerne désormais 41% des bénéficiaires et 30 % des encours.

Les fonds investis à 7% en titres de PME-ETI constitués dans le cadre des PERCO Plus créés par la loi Macron de 2015 représentent 730 millions d'euros.

Enfin, l'encours moyen détenu par chaque bénéficiaire est de 6.147 euros.

Le nombre d'entreprises équipées (230.000) continue à progresser, ce qui reflète le souhait des entreprises de se préoccuper de la retraite de leurs salariés. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à profiter du PERCO et ils sont **2.482.000** à avoir déjà effectué des versements, soit une progression de 14 % sur un an.



Sur 6 mois, du 1er janvier au 30 juin 2017, les versements sur le PERCO se sont élevés à 1,5 milliard d'euros, soit une hausse de 15 % par rapport au 1^{er} semestre 2016. Ils se répartissent de la façon suivante :

- Participation : 29 % ;
- Intéressement : 22 % ;
- Versements volontaires des salariés : 17 % ;
- Abondement de l'entreprise : 32 %.

Les rachats dans les PERCO s'élevant à 480 millions d'euros, le solde net de souscription est de 1 milliard d'euros. Sur le 1^{er} semestre 2017, les PERCO contribuent ainsi pour près de la moitié à la collecte nette de l'épargne salariale.

L'épargne d'entreprise permet à 11 millions de salariés de financer différentes étapes de leur vie, notamment leur logement et la constitution d'un supplément de retraite.

Le développement de l'épargne retraite est bénéfique pour les salariés, mieux préparés à leur retraite, et pour l'économie, mieux financée à long terme. C'est pourquoi l'AFG continue à se mobiliser afin que les pouvoirs publics l'encouragent davantage, par exemple en renforçant le PERCO Plus.

Par ailleurs, à l'occasion de la publication du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, l'AFG attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de la stabilité de la taxation des sommes déjà épargnées. Les modifications éventuelles de calcul des prélèvements sociaux ne devraient donc s'appliquer qu'aux futurs versements pour éviter toute rétroactivité.

Le PEE et le PERCO sont des plans d'épargne salariale ouverts à tous les salariés d'une entreprise. Le PEE est un plan à cinq ans permettant d'investir dans des fonds d'actionnariat salarié ou des fonds diversifiés. Le PERCO permet d'épargner pour sa retraite. Il offre au moins trois supports de placement et une sortie en capital ou en rente, au choix du salarié.

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter [@AFG_France](https://twitter.com/AFG_France)

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 3 800 milliards d'euros d'actifs, dont 1 800 milliards d'euros sous forme de fonds de droit français et environ 2 000 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

Contact :

Alexandra Imbert, directeur de la communication, a.imbert@afg.asso.fr, 01 44 94 96 59



AFG - 41 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

Tél. : 33 (0)1 44 94 94 00

afg@afg.asso.fr - www.afg.asso.fr